

EDITORIAL

Si le tri est un acte individuel quotidien simple consistant à séparer les déchets selon leur nature en vue de leur valorisation, il constitue un axe prioritaire pour le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin à travers la collecte sélective en porte à porte de nos bacs bleus.



En effet, les objectifs fixés par les lois du Grenelle de l'Environnement visent parallèlement :

- à réduire la production des déchets,
- à en augmenter leur part recyclée,
- ainsi qu'à diminuer les tonnages enfouis et incinérés.

Le développement d'un tri sélectif de qualité répond donc parfaitement aux exigences environnementales du Grenelle et contribue concrètement à une gestion efficiente du SMICTOM.

Le tri des déchets implique chaque personne individuellement et concourt à la responsabilité environnementale et financière de tous.

Le réflexe « tri » bien intégré par chacun contribue à la réduction de la quantité des déchets ultimes jetés dans la poubelle à ordures ménagères et enfouis au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux (CSDND) de Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach. Par conséquent, la réduction des tonnages enfouis permet

de préserver l'espace de stockage résiduel de notre centre d'enfouissement. Votre geste de tri contribue donc concrètement à l'exercice de votre responsabilité environnementale.

Selon la campagne nationale française de caractérisation des déchets ménagers menée par l'ADEME, chaque français a apporté à la collecte 391 kilos d'ordures ménagères en moyenne (OM et collectes sélectives) et a déposé en déchèterie 170 kg de déchets. Quand bien même la production de déchets des habitants du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin se situe en dessous de la moyenne nationale, nos poubelles à ordures ménagères contiennent encore jusqu'à 100 kilos/habitant/an de déchets potentiellement recyclables. Une marge de progression est encore possible.

Le bon usage du tri sélectif et de la poubelle bleue a également un impact financier qui engage chacun d'entre nous. En effet, le traitement des déchets a un coût qu'il convient de limiter autant que faire se peut. Or, la qualité du tri a une incidence directe sur les dépenses et les soutiens financiers du SMICTOM. **Trop de déchets non recyclables sont encore jetés dans la poubelle bleue.** Or, ces refus de tri augmentent les coûts liés à leur traitement et réduisent parallèlement les financements des éco-organismes. Augmentation des coûts, réduction des recettes, **les refus de tri coûtent cher à la collectivité !**

En respectant les consignes de tri de la poubelle bleue, vous êtes le premier maillon de la chaîne de valorisation et le garant indispensable de la responsabilité environnementale du SMICTOM.

Cette édition spéciale du Journal du SMICTOM vous donnera des informations utiles à un usage optimal de la poubelle bleue.

La protection de l'environnement est l'affaire de chacun d'entre nous : ne l'oublions pas au quotidien.

Bonne lecture !
Frédéric REISS, Président

Non !



Pas de sacs-poubelle dans le bac bleu

Pas de verre

Pas de couvercle qui bâille

Le bac doit être présenté fermé

NUMÉRO SPÉCIAL TRI SÉLECTIF ET BAC BLEU

édition spéciale

TRI SÉLECTIF ET BAC BLEU

QU'APPELLE-T-ON TRI SÉLECTIF ?

Le tri sélectif consiste à séparer les déchets suivant leur nature pour les orienter vers des filières de recyclage ou de valorisation.

POURQUOI TRIER SES DÉCHETS ?

Les lois du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010 mettent en exergue 3 objectifs principaux :

- Réduction de la production des ordures ménagères
- Diminution des quantités enfouies
- Augmentation du recyclage des déchets d'emballages ménagers

TRIER SES DÉCHETS :

LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN

Vous êtes le 1^{er} maillon de la valorisation et de la bonne gestion des déchets ménagers !

LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Un tri de qualité préserve nos ressources naturelles non renouvelables et limite les émissions de gaz à effet de serre. **Le recyclage d'une tonne de canettes d'aluminium remplace l'extraction de deux tonnes de bauxite et la refonte de ces canettes d'aluminium nécessite 95 % d'énergie en moins que l'extraction d'un minerai de première production.**

LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

Le TRI sélectif via la poubelle bleue implique chaque citoyen individuellement et concourt de manière collective à contenir l'augmentation du coût du service public de traitement des déchets ménagers. En effet, la qualité du tri et du contenu du bac bleu a un impact direct sur les dépenses et les recettes du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin. **Les refus de tri augmentent les coûts liés au traitement par incinération et réduisent les soutiens financiers des éco-organismes.**

UNE TONNE MAL TRIÉE COÛTE 6 FOIS PLUS CHER QU'UNE TONNE BIEN TRIÉE.

QUELQUES CHIFFRES :

Coût de la collecte sélective 2011 : 974 000 euros
 Coût du process de tri 2011 : 679 722 euros
 Financement Eco-emballages 2011 : 847 900 euros

JE METS DANS LE CONTENEUR À VERRE

Les bouteilles, bocaux, pots et autres contenants sans les couvercles. La vaisselle en verre, la porcelaine, la faïence, les vitres ne se recyclent pas ; elles doivent être jetées dans le bac brun.

J'APPORTE À LA DÉCHÈTERIE

Les déchets amenés en déchèterie seront envoyés dans les structures spécialisées en recyclage et valorisation.



COMMENT TRIER SES DÉCHETS :

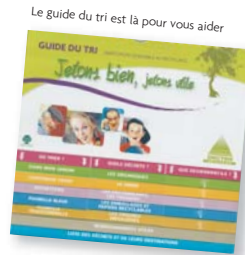
LE BAC BLEU ET LES AUTRES MODES DE TRI

D'un point de vue environnemental et financier, il est impératif de jeter les ordures au bon endroit et dans de bonnes conditions.

LE TRI : UN GESTE SIMPLE ET CITOYEN !

QUE DOIS-JE METTRE DANS LA POUBELLE BLEUE ?

- les emballages en acier et aluminium (canette, boîte de conserve, aérosol,...)
- les emballages en papier et carton (boîte de céréales, de gâteau...)
- les briques alimentaires (brique de lait, de soupe...)
- les journaux et les revues (débarassés de leur film plastique)
- les bouteilles et flacons en plastique (bouteille d'eau, flacon de liquide vaisselle, gel-douche ou shampoing, ...)



LE BAC BLEU EST ORIENTÉ VERS LE CENTRE DE TRI

Une fois collecté, le contenu du bac bleu est orienté au centre de tri ALTEM à Strasbourg. Celui-ci bénéficie d'équipements industriels : cribles mécaniques et systèmes de tri optique pour optimiser le tri des papiers, cartons, plastiques creux et emballages pour liquides alimentaires.

Le tri et la valorisation des déchets ménagers chez altem



ALTEM trie et conditionne les emballages afin d'organiser leur reprise par les filières de valorisation qui leur offrent une seconde vie.

Quelques exemples Concrets

	POUBELLE BLEUE	POUBELLE BRUNE	CONTENEUR VERRE	OBSERVATIONS
Le pot de chocolat à tartiner				Le pot vide est à mettre au conteneur à verre en l'état. Le couvercle dans la poubelle brune.
La bouteille de sirop				Le bouchon peut être laissé sur la bouteille pour éviter de salir le contenu du bac bleu.
La barquette de beurre Le pot de crème Le pot de yaourt				Couvercles, opercules et contenants vides sont à mettre dans la poubelle brune.
Le papier essuie-tout				Le papier sale ne peut être recyclé et va dans la poubelle brune. Le support en carton peut être déposé dans la poubelle bleue.
Sacs et suremballages (plastiques, nylon...)				Les sacs et suremballages plastiques (bouteilles d'eau, revues, publicité, petits gobelets...) sont à mettre dans la poubelle brune. Ces plastiques ne sont pas recyclables.
Le tube de dentifrice				Le tube de dentifrice n'est ni un flacon, ni une bouteille et une fois vide, il doit être déposé dans le bac brun.
La baguette de pain dans son sachet				Le sachet de la baguette de pain va dans la poubelle brune car il est composé de papier et plastique non-recyclable.

	POUBELLE BLEUE	POUBELLE BRUNE	CONTENEUR VERRE	OBSERVATIONS
La canette de bière				La canette de bière vide sera recyclée si elle est déposée dans un conteneur à verre. La capsule métallique est de trop petite taille pour suivre la chaîne du tri et devra aller dans le bac brun.
Les pots et barquettes utilisés en jardinage				Les pots et barquettes en plastique utilisés en jardinage ne sont pas recyclables et sont à déposer dans le bac brun.
Le sachet de surgelés				Le papier d'emballage de la salade est plastifié et doit être déposé dans le bac brun.
La tablette de chocolat				Le papier ou carton d'emballage de la tablette de chocolat doit se mettre dans le bac bleu. Le papier aluminium pourra être recyclé par le biais de la poubelle bleue uniquement si vous ne réduisez pas la feuille en une petite boule qui sera alors trop petite pour être valorisée.
Les restes de repas : gobelets, assiettes en plastique/carton, serviettes en papier, restes de pizzas ou autres...				Le papier aluminium pourra être recyclé par le biais de la poubelle bleue uniquement si vous ne réduisez pas la feuille en une petite boule qui sera alors trop petite pour être valorisée.
La boîte à œufs en plastique ou polystyrène				Les gobelets et assiettes en carton ou plastique, les serviettes en papier et les restes de repas sont à mettre dans le bac brun.
La barquette en polystyrène				Seules les boîtes à œufs en carton peuvent être recyclées et les boîtes en plastique ou polystyrène sont à déposer dans le bac brun.

L'ITINÉRAIRE D'UN EMBALLAGE ISSU DU BAC BLEU

Rien ne se perd, tout se transforme ! Papier, verre, plastique, acier... Suivez pas à pas la deuxième vie des emballages.

Acier (boîte de conserve, canettes) : l'acier est broyé, fondu à haute température puis étiré et transformé en bobines, barres ou fils et devient boîtes de conserve, outillage, trotinettes et même TGV...

Aluminium (canettes, aérosols) : l'aluminium est compacté en balles, broyé, puis passé au four pour être fondu. Coulé en lingots ou transporté sous forme liquide, il est transformé en nouveaux produits.

Carton (emballages et briques alimentaires) : les fibres sont raffinées puis essorées, séchées et pressées, transformées en feuilles de papier enroulées sur de grosses bobines pour être déclinées en nouveaux produits ou en emballages (cartons, papier peint, essuie-tout...). Les fibres du carton sont réutilisables jusqu'à 8 fois.

Papier (journaux, magazines...) : le papier est désencré puis déposé dans une sorte de gros mixeur pour broyer les fibres et produire de la pâte à papier qui permettra de fabriquer des journaux.

Plastiques (uniquement bouteilles et flacons avec leur bouchon) : les plastiques (PET OU PEHD) sont compactés, broyés en paillettes puis transformés en nouveaux produits ou en emballages. (nouvelles bouteilles plastiques, géotextiles...).

27 BOUTEILLES EN PET = 1 PULL
450 FLACONS DE LESSIVE EN PEHD = 1 BANC 3 PLACES

Tous les articles dont la taille est inférieure à 48 mm ne peuvent être mis dans la poubelle bleue car ils sont trop petits pour passer sur le tapis de la chaîne du tri (une capsule métallique de canette de bière, un ticket de caisse, une vis...).

LES AMBASSADEURS DU TRI VEILLENT À LA QUALITÉ DU TRI



Leurs **mission**

1 Le contrôle des bacs bleus : un suivi de la qualité du tri

Régulièrement, les ambassadeurs du tri effectuent des contrôles du contenu des bacs bleus. Avant le passage du camion de collecte, ils s'assurent que les consignes de tri sont bien appliquées et que les contenus des bacs bleus sont conformes. La plupart du temps, c'est le cas. Parfois, un pot de yaourt, un bout de polystyrène, une barquette de viande attirent l'œil des agents. Ils accrochent alors une étiquette d'avertissement au bac bleu et glissent une fiche explicative dans la boîte aux lettres du propriétaire lui rappelant les consignes de tri ainsi que le numéro de téléphone du SMICTOM. Lorsque le contenu de la poubelle bleue est non-conforme, elle est identifiée par une étiquette orange et n'est pas collectée. Les ambassadeurs informent alors l'usager des erreurs de tri.

2 La sensibilisation des usagers en porte à porte

Les ambassadeurs du tri font du porte à porte afin de conseiller et guider les usagers pour toutes les questions relatives au tri des déchets.

3 Les animations

Les ambassadeurs du tri interviennent auprès des scolaires, communes, associations, syndicats de copropriété pour expliquer les consignes de tri.

Info **animation**

Associations - Professeurs des écoles - Syndics :
vous souhaitez organiser une animation pour la sensibilisation
aux méthodes de tri ?
Nos ambassadeurs sont à votre disposition... ☎ 03 88 54 84 00

INAUGURATION DE LA DÉCHÈTERIE AGRANDIE ET MODERNISÉE DE NIEDERBRONN-LES-BAINS MERCREDI 11 AVRIL 2012

La déchèterie de Niederbronn-Les-Bains a ouvert ses portes le 24 janvier 2012 après six mois de travaux d'agrandissement et de modernisation. Le site accueille les usagers :
du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Les dispositions concernant l'acceptation des déchets issus des activités professionnelles des artisans/commerçants et entreprises restent inchangées. Ils ne sont autorisés que les mardis, mercredis et jeudis sous réserve de produire 1 ticket préalablement payé par m³ de déchets et ceci dans le respect des 2 m³ hebdomadaires. L'accès de la déchèterie est exclusivement réservé aux redevables du territoire du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.



Journées **portes ouvertes**

**Au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach
les 11, 12 et 13 octobre 2012**
Jeudi 11 et vendredi 12 octobre 2012 : journées réservées aux scolaires
Samedi 13 octobre matin de 9h à 12h : ouverture grand public

RENSEIGNEZ-VOUS

Siège social :
SMICTOM NORD DU BAS-RHIN - 29 rue Principale - B.P. 40081 - 67162 Wissembourg cedex ☎ 03 88 54 84 00 - Fax : 03 88 54 35 29

TROP DE DÉCHETS NON-RECYCLABLES SONT ENCORE JETÉS DANS LA POUBELLE BLEUE

Ces erreurs faites par manque d'information ou par inadvertance nuisent au bon déroulement du processus de recyclage et ont un coût élevé pour la collectivité. Mieux vaut, en cas de doute, se renseigner auprès du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin ou utiliser la poubelle brune.

QUELQUES CHIFFRES...

559 Tonnes de refus de tri en 2011
Coût de l'incinération pour traitement des refus de tri : 54 000 euros

LES REFS DE TRI : DES ERREURS QUI COÛTENT CHER



POINT VERT : NE TOMBEZ PAS DANS LE PIÈGE

Le point vert figure sur la plupart des emballages que vous achetez en grande surface. Il certifie que l'entreprise qui les a fabriqués s'est acquittée d'une contribution établie en fonction du poids et du nombre d'emballages auprès d'un éco-organisme (Eco-Emballages pour les emballages, Adelphe pour le verre, Cyclamed pour les médicaments). Les fonds ainsi obtenus sont reversés aux collectivités afin de soutenir la collecte et le tri sélectif en France.

Mais attention, ce signe n'a aucune signification écologique et n'induit pas nécessairement que ces emballages sont recyclables.

Seules les consignes de tri du SMICTOM vous permettent de savoir où vos différents déchets doivent être jetés.

LES ASPECTS FINANCIERS DE LA GESTION DES DÉCHETS

Les services publics de collecte et de traitement des déchets ménagers sont financés par les recettes suivantes :

- la redevance d'enlèvement des ordures ménagères
- la reprise des matériaux recyclables
- des subventions publiques de la Région, du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau ou de l'ADEME pour l'investissement dans de nouveaux équipements (ex : agrandissement et modernisation de la déchèterie de Niederbronn-Les-Bains)
- des soutiens versés par des éco-organismes pour la collecte des déchets valorisables

Montant total des dépenses de fonctionnement (2011) : 7 869 976 euros

- Charges Générales et Taxe Générale sur les Activités Polluantes : 13%
- Collecte des Ordures Ménagères : 36%
- Exploitation du Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach : 12%
- Fonctionnement déchèteries + filières de valorisation : 21%
- Charges de personnel : 15%
- Charges financières et exceptionnelles : 3%

